Ligue du SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Pays de Montbéliard

9ème Slalom ASA PM 2
Dimanche 20 juillet 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard, organise le 9ème Slalom ASA PM 2 au Circuit de l'Enclos à Septfontaines.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2025, pour le Challenge de la Ligue Régionale de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025 et pour le Challenge ASA PM 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche Comté sous le N° 48 en date du 14/05/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 387 en date du 14/05/2025.

Permis d'organisation :

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 48-387
du 14/05/25

Organisateur technique et administratif

Nom : ASA Pays de Montbéliard
Présidente : Marine PEA
Adresse : BP65284 25205 Montbéliard cedex
Tél : 06 85 83 61 20
Mail : asapm25205@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1.P. OFFICIELS

➢ Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Duroc Denis	Licence n° 147050 - 04/02
➢ Commissaire Sportif **:**	Benoit Hubert	Licence n° 3617 - 04/11
➢ Commissaire Sportif :	France Monique	Licence n° 29181 - 04/09
➢ Directeur de Course :	Peugeot Martial	Licence n° 44386 - 04/11
➢ Directeur de Course Adjoint :	Lepeule Jacky	Licence n° 13663 - 04/11
➢ Directeur de Course Stagiaire :	Pont Jonathan	Licence n° 164298 – 04/11
➢ Commissaire Technique Responsable :	Cuenot Claude	Licence n° 4454 – 04/05
➢ Commissaire Technique :	Reverchon J-Louis	Licence n° 6835 - 04/21
➢ Commissaire Technique :	Catelin Arnaud	Licence n° 353737 – 04/08
➢ Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Reverchon Martine	Licence n° 14505- 04/09
➢ Chronométreurs départ :	Tschoffen Jean-Marie	Licence n°196872 – 04/11
➢ Chronométreurs départ :	Faivre Sylvie	Licence n°11039 – 04/21
➢ Chronométreur arrivée :	Benoit Adeline	Licence n°217180 – 04/11
➢ Médecin :	Dr Bretl Eliane	Licence n°348380 – 04/09
➢ Speaker :	Grillot Stéphane	Licence n°188726 – 04/09

1.2.P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements : lundi 2 juin 2025
Clôture des engagements : Mardi 15 juillet à minuit

Publication de la liste des engagés : Jeudi 17 juillet 2025.

Vérifications Administratives : Vendredi 18 juillet 2025 de 16h00 à 20h00 et le Dimanche 20 juillet de 7h00 à 8h00 dans la salle « séminaire » à côté des tribunes.

Vérifications Techniques : Vendredi 18 juillet 2025 de 16h15 à 20h15 et Dimanche 20 juillet 2025 de 7h15 à 8h15.

1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Dimanche 20 juillet à 8h15, salle du briefing.

Briefing aux concurrents obligatoire : Dimanche 20 juillet 2025 à 8h30, devant la tour de chronométrage.

Reconnaissances du parcours : Dimanche 20 juillet 2025 de 7h00 à 8h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ des essais chronométrés : Dimanche 20 juillet 2025 à 8h45, Tour de chronométrage (Tableau d'affichage)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ des manches de course : Dimanche 20 juillet 2025 à 10h40, Tour de chronométrage (Tableau d'affichage)

Affichage des résultats provisoires : 15 min après l'arrivée du dernier concurrent, Tour de chronométrage (Tableau d'affichage)

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office), parc concurrent.

Remise des prix : Dimanche 20 juillet 2025, ½ heure après le délai de fin de réclamation, au Restaurant de l'Enclos.

Course :

Essais chronométrés de 9h00 à 10h30
1ère manche de course de 10h45 à 12h15
2ème manche de course de 13h30 à 15h00
3ème manche de course de 15h15 à 17h00

Les horaires des essais et de la course **sont donnés à titre indicatif** et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

1.3.P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : **Garage Autoservices, 38 Rue Denis Papin à Pontarlier**. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront être en possession, d'une licence en cours de validité, ils seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique lors des vérifications administratives.

En cas de prêt d'un véhicule, l'accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition devra être présenté aux vérifications administratives.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2025, il pourra souscrire à un **Titre de Participation Régional Slalom (TPRS)** délivré par la FFSA, valable uniquement pour le 9ème Slalom ASA PM 1 2025, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.

Nouveauté 2025 !! Les titres de participation devront obligatoirement être pris sur le site de la FFSA https://licence.ffsa.org/

Vous pouvez nous contacter par mail à asapm25205@gmail.com pour plus d'informations sur l'utilisation du site.

Nous pouvons également nous charger de cette démarche à votre place pour 65 € à régler séparément lors de votre demande d'engagement.

Pour cela, il faudra nous envoyer les documents suivants avec votre engagement :

- Formulaire de demande de TP
- Copie de la carte d'identité
- Copie du permis de conduire
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile datant de moins d'1 an

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 20 Juillet 2025 à 8h15.

Les séances de vérifications du dimanche 20 juillet de 7h00 à 8h15 **sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi 18 juillet 2025 et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur**. Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve.

1.5.P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée sur un panneau d'affichage devant la tour de chronométrage, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur **paiement** à l'adresse suivante :

Clotilde BOITEUX
5B Avenue Chabaud Latour, 25200 MONTBELIARD
engagements.asapm@gmail.com

En cas de liste d'attente, les engagements non accompagnés du paiement ne seront pas pris en compte. La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le Mardi 15 juillet 2025 à Minuit.**

Les droits d'engagements **pour la participation à 1 épreuve** sont fixés à :

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 120€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile, **soit 125€** *(115€* si envoi groupé)*
- Tarif licencié ASA PM : 100€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 105€** *(95€* si envoi groupé)*

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur :

- 240€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 245€** *(235€* si envoi groupé)*

***NB : Une réduction de 10 € sera accordée aux engagements groupés de 5 pilotes reçus dans la même enveloppe.**

Les droits d'engagements **pour la participation à 2 épreuves** sont fixés à :

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 220€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile, **soit 225€** *(205€* si envoi groupé)*
- Tarif licencié ASA PM : 180€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 185€** *(165€* si envoi groupé)*

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur :

- 465€ + 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté du Sport Automobile, **soit 470€** *(450€* si envoi groupé)*

***NB : Une réduction de 20 € sera accordée aux engagements groupés de 5 pilotes reçus dans la même enveloppe.**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est **inférieur à 80**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait **par écrit** (lettre ou e-mail) avant le 17 juillet à Minuit à l'adresse suivante : Clotilde BOITEUX, 5B Avenue Chabaud Latour, 25200 MONTBELIARD ou engagements.asapm@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **130 dont 40 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic.**
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double- monte »).

4.2.7P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1.P. PARCOURS

Le Slalom ASA PM 2 se déroule sur le site du Circuit de l'Enclos 25270 SEPTFONTAINES. La course se déroulera en 3 manches.

Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.
Longueur du parcours : 2000 mètres.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.5.P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent pour les voitures fermées est situé sur le chemin d'accès (RD72). Celui pour les voitures ouvertes est situé dans l'enceinte du circuit.

Le parc concurrent pour les voitures ouvertes **ne sera accessible qu'à partir du samedi 19 juillet 2025 à 19H00** jusqu'à 21H00 (fermeture des barrières).

Les remorques devront être garées au Parking dédié indiqué sur place.

Dans le parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course et de son véhicule d'assistance une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée.** Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6.P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7.P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les différentes communications à l'attention des concurrents seront affichées sur le tableau d'affichage situé en bas de la tour de chronométrage.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.P. PERMANANCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au PC Course de 6H à 20H.
Téléphone de permanence : 06 85 83 61 20.
Centre de secours le plus proche : PONTARLIER, n° de téléphone : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3.P. COURSE – PROCEDURES DE DEPART

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop sauf pour les voitures ouvertes, qui pourront le retirer une fois garées.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront **sous l'autorité des Commissaires de Course** qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4.P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	**Pénalité de 2 secondes par quille**
Non-respect des limites de la piste	**Pénalité de 2 secondes**
Chicane manquée ou erreur de tracé	**Non prise en compte de la manche**
Ordre de passage non respecté dans la manche	**Pénalité de 5 secondes**
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	**Disqualification par le collège**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés 30 min après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms. Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne marquent pas de points à la Coupe de France.

ARTICLE 10P. REMISE DES PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

1 coupe pour les 3 premiers du classement général

1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque classe (y compris Loisir, VHC, Classic, Fol'Car et féminine)

1 coupe à la meilleure féminine en voiture ouverte

1 coupe à la meilleure féminine en voiture fermée

3 commissaires seront récompensés

La remise des prix aura lieu au Restaurant de l'Enclos, le Dimanche 20 juillet, 30 min après la publication du classement officiel. Les concurrents qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.
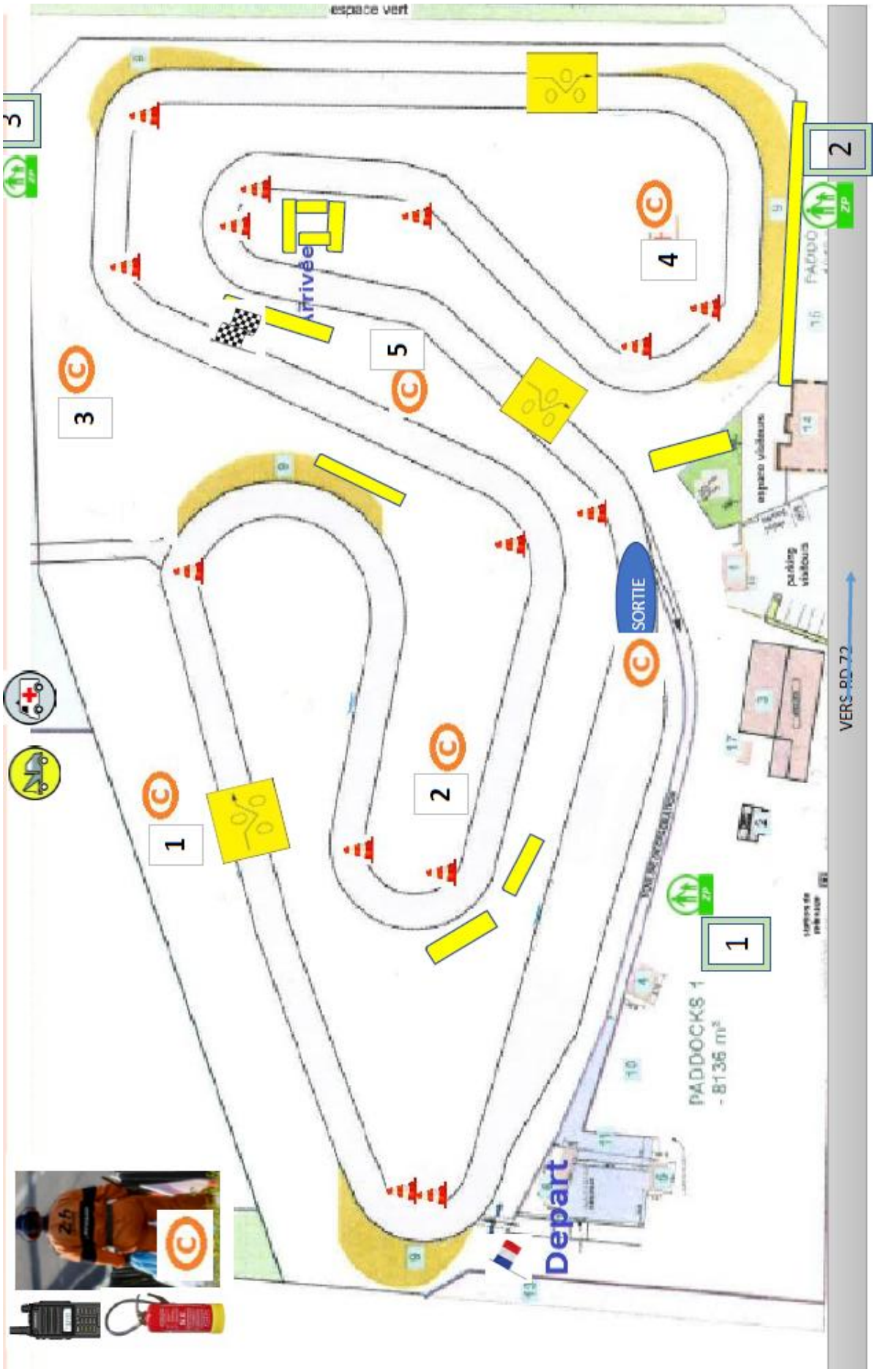
Annexe 1 – Plan